



ANNEXE N° 1 AU CONTRAT N° C.-26

CAHIER DES CHARGES

**MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE
SOLAIRE ET PHOTOVOLTAÏQUE DE L'INTERNAT PROVINCIAL DE BOURAIL**

1. Objet de la prestation

Le présent cahier des charges définit les modalités techniques d'entretien des installations de production d'eau chaude sanitaire solaire et photovoltaïques des quatre dortoirs et de la cuisine de l'internat provincial de Bourail, situé au 75 Rue des Erythrinaes à Bourail.

2. Prestations de maintenance

Le prestataire interviendra quatre (4) fois par an dans le cadre de visites trimestrielles programmées.

Des passages supplémentaires pour dépannage ou intervention d'urgence pourront avoir lieu pendant les jours ouvrés, à la demande expresse de l'internat provincial de Bourail.

Voici un récapitulatif des prestations attendues :

2.1. Toiture

- Contrôle visuel d'absence de fuites sur le réseau solaire primaire (aux points de connexion entrée/sortie panneaux) ;
- Contrôle du réglage des vannes de débit ;
- Vérification des fixations et contrôle du serrage ;
- Contrôle visuel de l'état du calorifuge ;
- Contrôle de l'étanchéité en sortie de toiture, reprise si nécessaire ;
- Nettoyage des panneaux solaires à l'eau douce.

2.2. Réseau primaire

- Contrôle visuel d'absence de fuites ;
- Contrôle du circulateur primaire ;
- Vérification du niveau d'eau dans le réservoir Drain-back ;
- Vidange manuelle des capteurs des dortoirs.

2.3. Contrôle solaire / Monitoring

- Vérification du fonctionnement et du réglage de la régulation solaire ;
- Relevé de la température de l'eau en sortie des capteurs ;
- Relevé de la température de l'eau dans le ballon de stockage solaire.

2.4 Stockage

- Contrôle d'étanchéité des vannes EF et EC, du groupe de sécurité et du purgeur ;
- Nettoyage du filtre à tamis de l'arrivée d'eau froide ;
- Mesure de la température de l'eau stockée dans le ballon solaire ;
- Mesure de la température de l'eau stockée dans le ballon d'appoint ;
- Purge des dépôts en fond de cuve de stockage ;
- Contrôle de l'anode de la cuve solaire (périodicité : 2 ans) ;
- Contrôle de l'anode de la cuve d'appoint (périodicité : 2 ans).

2.5 Circuit de bouclage d'eau chaude sanitaire

- Relevé de la température départ circuit de bouclage ;
- Relevé de la température de retour circuit de bouclage ($> 50^{\circ}\text{C}$) ;
- Vérification de la mise à l'arrêt des circulateurs de bouclage.

2.6 Circuit électrique

- Contrôle des connexions électriques ;
- Test des appoints électriques ;
- Vérification de la mise à la terre ;
- Test des disjoncteurs ;
- Resserrage des connexions ;
- Mesure de l'intensité absorbée par l'appoint électrique.

3. Prestations supplémentaires

Les prestations supplémentaires notamment les remplacements et les dépannages, feront l'objet d'un devis soumis à l'acceptation de la province Sud et seront facturés séparément.

Chaque intervention d'urgence sera régularisée par l'émission d'un bon de commande.

4. Documents et livrables

A l'issue de chaque passage, le prestataire doit remettre une fiche de contrôle précisant :

- la date et l'heure de l'intervention,
- les opérations effectuées,
- les anomalies constatées,
- les mesures correctives ou préventives proposées,
- le nom et la signature de l'intervenant.

Cette fiche sera remise à la direction de l'internat et jointe à la facture correspondante.